

Resserrer les liens entre l'école et les familles ...



Dans le cadre de la semaine de l'école maternelle
Du 14 au 18 avril 2014

Réseau des personnes ressources maternelle en circonscription
Réseau des référents maternelle de circonscription
Groupe départemental de formateurs
Cécile LALOUX, inspectrice de l'éducation nationale

Département du PAS DE CALAIS
Académie de LILLE

Sommaire

Introduction

Des orientations pour les relations entre l'école et les familles

- La refondation ne pourra pas se faire sans les parents
- Ouvrir les portes de l'Ecole pour redynamiser le dialogue avec les parents

Des actions à inventer pour une co-éducation réussie

- L'admission
- L'accueil
- Une opération « Portes ouvertes »
- Un livret pour rendre l'école lisible
- La mallette des parents « **Première scolarisation** »
- La première rentrée
- Réunir les parents à la rentrée
- Autour de la lecture
 - Des parents lecteurs
 - Des ateliers de parents
 - Un projet parentalité
- Des parents aux côtés des enseignants pour encadrer
- Des temps et espaces d'échange avec les parents
- Accompagner les élèves et leurs parents dans la liaison avec l'école élémentaire

Des associations engagées en direction des familles

- L'AD PEP 62
- Lis avec moi
- Les REAAP
- La fédération des centres sociaux
- Les fédérations des parents d'élèves
 - FCPE
 - PEEP

Introduction

Les parents prennent petit à petit la place qui leur revient dans le système éducatif, et doivent acquérir des compétences vis à vis de celui-ci afin de pouvoir y naviguer. Mais toutes les familles ne sont pas égales devant l'école. La plupart des chercheurs insistent depuis une décennie sur le malentendu entre le milieu scolaire et les familles, plus particulièrement issues de milieux populaires. Les enseignants, les partenaires, les familles elles-mêmes le constatent, sans pouvoir en déterminer clairement la cause.

Selon **François DUBET**¹, les parents des classes moyennes sont de véritables experts. Ils développent des attitudes, consuméristes, ils évoluent dans le système éducatif en véritables professionnels. De citoyens-parents, ils sont devenus des usagers avertis, multipliant de ce fait la concurrence au sein de l'école et les inégalités entre les élèves.

Tandis que les parents des classes populaires ne connaissent pas les règles implicites de l'école et ne peuvent adopter une attitude adaptée vis à vis de l'école, surtout quand ils y ont eux- même échoué.

Le partenariat peut paraître complexe, mais actuellement le rôle de l'école est d'encourager l'expression parentale au sein de la communauté scolaire afin de faire des parents de véritables partenaires impliqués dans l'action éducative.

Cette participation suppose la compréhension par les parents du système scolaire et l'amélioration de la communication avec les enseignants.

La co-éducation s'exerce d'une part, sur le plan individuel (réussite scolaire de l'enfant) et d'autre part sur le plan collectif et institutionnel (bon fonctionnement de l'école). La reconnaissance des parents comme co-éducateurs, implique qu'ils soient aussi les partenaires des actes, des moments qui construisent et font vivre l'éducation.

La relation école/famille est valorisée depuis quelques années comme un des éléments majeurs de la réussite scolaire. Que proposer pour tenter d'impliquer les familles ?

¹**François Dubet** est professeur de sociologie à l'université de Bordeaux et directeur d'études à l'EHESS. Auteur de plusieurs ouvrages sur les mouvements sociaux, les problèmes urbains, la marginalité juvénile, la délinquance, l'école, la socialisation, le travail et la théorie sociologique.

Afin d'essayer de resserrer les liens entre l'école et les familles, il semble indispensable au préalable de se questionner sur les points suivants :

- ce qu'on entend par l'implication des familles à l'école
- les attentes des enseignants par rapport aux familles
- la nature des actions déjà entreprises dans les écoles et les classes.

Il nous faut prendre du recul, interroger nos pratiques, nos représentations, nos manières de voir à la lumière des débats et des éclairages de quelques chercheurs, dont la parole n'est qu'une contribution à l'analyse et à la réflexion.

Aux parents eux-mêmes, l'école maternelle apporte une aide directe. Elle leur donne la possibilité d'observer leur enfant dans son comportement. C'est souvent, pour les parents, une véritable découverte.

L'éducatrice, qui ne veut que collaborer avec les parents et non les remplacer, les aide à prendre conscience des vrais problèmes de l'enfance, à bien poser les questions qui la concerne; elle cherche, avec eux, les moyens de les résoudre ou d'y répondre. C'est elle, souvent, qui leur révèle la portée de l'influence familiale et de leur propre comportement. Elle leur explique la nécessité, pour le petit enfant, d'être traité avec les égards dus à une personnalité déjà marquée et qui a bien le droit d'être différente d'eux-mêmes; le besoin qu'a l'enfant de posséder, chez ses parents, un coin qui soit son domaine propre dont il soit le maître responsable; elle leur explique comment il faut comprendre et traiter ces défauts enfantins : la désobéissance, le mensonge, la colère qui n'ont pas le caractère de gravité qu'on leur prête et ne sont, le plus souvent, que la conséquence de nos maladresses et de notre méconnaissance de l'enfant.

La dimension de l'aide à la parentalité est à construire à l'école. Elle doit, pour avoir plus de force et de pertinence, se bâtir en partenariat avec d'autres institutions ou associations : centres sociaux, médecins, psychologues, association pour l'éducation à la santé, associations de soutien à la parentalité... Il est en effet nécessaire de soutenir les parents dans leurs questionnements (autorité à la maison, explications sur les façons d'acquérir des compétences, sanctions / réparations...). Il ne s'agit pas de donner des réponses mais d'une part de permettre la parole en se rendant compte que les difficultés sont universelles et partagées par beaucoup, d'autre part d'apporter par d'autres professionnels des éléments permettant aux familles une meilleure compréhension des enfants, et enfin, de leur faire prendre conscience de l'aide qu'ils peuvent apporter à ceux-ci dans leur "métier d'élève" et plus tard dans leur devenir de citoyen.

Des orientations pour définir la relation entre l'école et les familles

Améliorer les résultats du système éducatif pour les élèves et pour le pays et rebâtir une École juste pour tous et exigeante pour chacun, qui soit un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement, sont des objectifs au cœur du projet de refondation de l'École.

Pour construire l'École de la réussite de tous les élèves, une coopération renforcée avec les parents, particulièrement avec les parents les plus éloignés de l'institution scolaire, constitue un enjeu majeur.

La scolarité de leurs enfants et les relations qu'ils entretiennent avec l'École sont au cœur des préoccupations des parents. Leur participation à l'action éducative est déterminante dans la réussite des élèves, en particulier des plus fragiles. L'approfondissement du dialogue avec les équipes éducatives, fondé sur le respect mutuel, contribue également à la qualité du climat scolaire et à la promotion de la coéducation.

La refondation de l'École ne pourra se faire sans les parents

La promotion de la "coéducation" est un des leviers essentiels de la refondation de l'École. Elle est mentionnée dès l'article 1 de la loi du 8 juillet 2013 et doit se concrétiser par une participation accrue des parents à l'action éducative et favoriser la réussite de tous les enfants. La relation École-famille apparaît dans plusieurs politiques menées : illettrisme, lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire. Elle est également au cœur de la refondation de l'École avec la création des espaces parents dans chaque école et établissement scolaire.

L'une des missions de l'École étant l'accompagnement des familles, cet espace est un endroit qui doit permettre la rencontre des équipes éducatives et des parents d'élèves mais aussi entre parents.

Une circulaire interministérielle sur le renforcement de la coopération entre l'École et les familles a été publiée le 17 octobre 2013.

Ouvrir les portes de l'École pour redynamiser le dialogue avec les parents

Les écoles et les établissements scolaires devront mettre en place des actions pour renforcer les partenariats avec les parents et leurs associations de représentants. Ainsi que le prévoit la loi, les établissements devront notamment mettre en place, au sein de leurs locaux, un espace réservé aux parents.

L'objectif est de construire une école accueillante et bienveillante pour les familles, dans une perspective de coéducation.

Plusieurs moyens d'action sont privilégiés :

- rendre effectif le droit d'information et d'expression des parents en les aidant à se familiariser avec l'École et à comprendre ses enjeux, et en encourageant leur participation à la vie de l'école ou de l'établissement, notamment leur candidature aux élections de parents d'élève
- favoriser les échanges entre les professionnels et les parents en développant des partenariats, en particulier avec les associations, de manière à favoriser le croisement des regards et des savoirs
- assurer la cohérence et la visibilité des actions de soutien à la parentalité dans la mesure où il existe une grande diversité de dispositifs, dont découle une importante offre de services et d'actions.

Pour garantir la réussite de tous, l'École se construit avec la participation des parents. Cet objectif requiert une approche globale de l'élève dans son environnement et se fonde sur un projet partagé avec l'ensemble de la communauté éducative et de ses partenaires. La prise en compte des attentes et des difficultés des parents est un facteur important de leur implication. Elle nécessite une démarche volontariste dans leur direction.

... sous l'œil attentif des enfants et des parents



Des actions pour une coéducation réussie

1. L'admission à l'école maternelle

Inscrire un enfant à l'école maternelle, c'est le faire passer du statut d'enfant à celui d'élève, c'est aussi aider ses parents à devenir parents d'écolier. Cela signifie saisir toutes les occasions d'expliquer qu'à l'école leur enfant sera considéré autrement qu'à la maison. En effet, l'enfant est différent à l'école et à la maison.

A- L'admission est un temps particulier qui est pensé et organisé pour accueillir les parents et prendre le temps d'entendre leurs angoisses, de répondre à leurs interrogations et de recueillir en entretien un certain nombre d'informations importantes pour réussir la première rentrée de l'enfant.

Ce moment d'entretien doit être un moment privilégié. Il doit permettre à la famille d'être accueillie dans le lieu de la scolarisation future de l'enfant, de s'exprimer sur ses attentes vis-à-vis de l'école. Les parents recevront ainsi des informations importantes qui assureront une certaine sérénité pour cette nouvelle étape dans la vie de la famille. Il est souhaitable que l'enfant soit associé à cette discussion et puisse y participer, car il est bon de lui parler ; même s'il ne répond pas, il entend. Il est le premier concerné, il doit comprendre pourquoi ce changement dans sa vie, savoir ce qu'il va faire et avec qui dans ce nouveau lieu.

Il est possible de distribuer le règlement de l'école à cette occasion pour qu'il soit ramené signé à la rentrée. Il est important également de préciser les dates et l'organisation des réunions d'informations de rentrée, au cours desquelles les démarches pédagogiques et les demandes institutionnelles leur seront précisées.

L'inscription doit permettre une première communication avec la directrice de l'école mais aussi indiquer qu'un premier contact individuel avec l'enseignante de la classe de l'enfant se fera avant la fin du mois de juin.

Cette rencontre individuelle dans la classe permet d'évoquer dans une discussion libre les points importants pour chacun. C'est la base d'un dialogue indispensable pour établir des liens d'écoute, de confiance et de respect mutuel. Pour les parents, c'est l'occasion de parler de leur enfant, de connaître les exigences de l'école, son fonctionnement (activités, passage aux toilettes, attitudes de l'enseignant(e), rôle de l'Atsem, ...) et pour l'enseignant(e), c'est le moyen de connaître les attentes des parents en termes de créativité, de jeux, de socialisation, d'apprentissage. C'est l'occasion également de connaître l'enfant, s'il a connu des modes de garde avant l'école, d'entendre ce que ses parents ont envie de d'exprimer : ses goûts, sa façon d'être, de communiquer.

On peut s'aider d'un questionnaire support pour l'entretien. Il faut veiller toutefois à ce que cet entretien n'ait pas un caractère trop inquisiteur. Les termes doivent être compréhensibles pour les parents et ne pas inquiéter. Il s'agit au contraire de montrer l'intérêt porté à l'enfant et à ses habitudes pour l'aider à rentrer au mieux dans la collectivité. Il doit donc permettre

aux parents de percevoir l'école comme un lien contractuel qui engage les partenaires dans un projet commun et non comme une simple offre de service.

Informations à recueillir au cours de l'entretien d'admission :

NOM (de l'enfant):

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Parents (responsables légaux) : Adresse et téléphone :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

1 - Les attentes de la famille vis-à-vis de l'école maternelle :

- **Raisons de la scolarisation et attente des parents :**

- **Mode de garde jusqu'à présent :**

- **Fréquentation envisagée :**

- **Quels autres enfants scolarisés connaît-il ?**

2 - L'enfant :

- **Composition de la famille, place dans la fratrie :**

- **Lieu de vie de l'enfant :**

- **L'enfant a-t-il eu une expérience de la vie collective, comment a-t-il vécu cette expérience ?**

Son caractère, son tempérament, ce qu'il aime bien, ce qu'il n'aime pas..:

- **Ce qui lui procure du plaisir :**

- **du déplaisir :**

- **de la colère :**

- **de la peur :**

Comment obéit-il ?

Comment s'exprime -t-il ?

Comment vit-il sa prochaine entrée à l'école ?

Quels sont ses jeux, ses activités préférés, son comportement habituel ?

A-t-il un objet important pour lui, un « doudou » ?

Souhaiteriez-vous nous donner d'autres informations qui pourraient nous être utiles pour comprendre votre enfant?

Culture de l'enfant :

Quelles chansons connaît-il ?

Quelles histoires connaît-il ?

Quelle(s) langue(s) est (sont) parlée(s) à la maison ?

Physiologie de l'enfant (ses rythmes de vie):

Quels sont ses horaires de réveil et de sommeil ?

Quels sont ses habitudes alimentaires : petit-déjeuner, dîner, souper ?

3 - La journée de l'enfant :

Sera-t-il inscrit à la garderie du matin, du soir ?

Sera-t-il inscrit à la cantine ?

Sera-t-il inscrit au centre de loisirs ?

Qui l'accompagnera à l'école le matin, l'après midi ?

Qui viendra le chercher ?

Donner des informations sur la sieste : horaires, utilité...

4 - Modalités pour la rentrée :

Dès ce moment, il faut informer les parents sur le calendrier de rentrée prévu et les modalités particulières de la première rentrée. La place des familles lors de la première rentrée doit être pensée et organisée.

Dans le cadre d'une première scolarisation, **quelle que soit la fréquentation envisagée** (le matin seulement pendant quelques temps par exemple) **la famille doit s'engager à respecter le règlement intérieur qui prévoit, en particulier, que la ponctualité et l'assiduité de tous sont nécessaires au bon déroulement des activités. Des outils tels qu'une charte de première scolarisation, qu'un registre de présence hebdomadaire et qu'une fiche de suivi individuelle peuvent être exploités.**

2. L'accueil

- **Un temps d'accueil** des enfants dans l'école, et en particulier des plus petits (TPS – PS), doit être planifié et organisé. Il est aussi une occasion d'accueil de leurs parents. Ce temps doit être un moment privilégié de contact et de relation. Il est donc souhaitable qu'il soit préparé, anticipé par l'équipe des enseignants et pas uniquement par l'enseignant de la classe de TPS-PS, soit inscrit dans **le projet de première scolarisation** élaboré et mis en œuvre par l'école et fasse l'objet d'une fiche action intégrée au projet d'école.

À cet accueil doit être largement associé l'ensemble des personnels de l'école (ATSEM, personnel communal de service, de garderie, de restauration...) afin que familles et enfants soient rassurés et puissent établir des relations tout en comprenant le rôle de chaque personne dans l'école. Pour cela, diverses modalités, à la fois temporelles et pratiques peuvent être envisagées :

- accueil lors de « journées de découverte » courant juin,
- accueil individuel lors de l'admission, en présence des parents,
- accueil par les élèves déjà scolarisés eux-mêmes...

La présence des enseignants du RASED est aussi recommandée afin d'optimiser cet accueil et de permettre éventuellement un regard croisé avec les enseignants.

La participation de l'enfant et de sa famille à un moment d'activités en classe en fin d'année scolaire (durée, 1/2 journée unique banalisée ou possibilité de choisir une ou plusieurs visites parmi plusieurs journées du mois de juin, élèves habituels présents ou répartis dans les

autres classes, présence du RASED) peut également être organisée selon des modalités à mettre en place par l'équipe éducative et selon un projet d'accueil réfléchi et ajusté :

- accueil sur invitation du directeur
- l'inscription doit avoir eu lieu,
- s'assurer de l'existence d'une assurance Responsabilité Civile,
- ouvrir la classe le jour de la prérentrée pour familiariser les enfants à ce lieu pour le lendemain et répondre aux dernières interrogations des parents.

Il faut aussi noter la possibilité de conduire une réunion dans la classe en juin avec l'enseignante, le maître G et l'ATSEM, ce qui peut permettre à chacun de donner des explications et d'être identifié pour la rentrée :

- l'enseignante informe des modalités pratiques : horaires, sorties,... donne des conseils pour adoucir la séparation de la journée du lendemain (le doudou, les vêtements qui ne doivent pas être neufs...) et mentionne que la réunion portant sur les activités de l'école se fera en septembre (pour ne pas surcharger d'info les participants). La présente réunion étant davantage une prise de contact avec les lieux et les personnels.
- l'ATSEM parle de propreté, de la sieste, du repas de midi si elle est chargée d'accompagner les enfants.
- le maître G explique les raisons de sa présence dans la classe en début d'année scolaire ainsi que son rôle dans le Réseau d'aide et au sein de l'école.

Cette réunion peut se terminer sur une note conviviale autour d'un verre. Les conversations peuvent ainsi continuer, des questions peuvent être posées de façon plus personnelle. La présence de la rééducatrice à cette réunion de juin puis à celle de septembre permet une meilleure acceptation si une prise en charge est proposée ultérieurement. Elle est désormais connue des parents et son rôle dans l'école est identifié. La présence du maître G pendant les premiers jours de classe permet de également de rassurer les parents quant à l'attitude de leur enfant après leur départ, à répondre à des questions...

Des expériences de cette nature sont conduites dans différentes écoles du département.

Un dispositif de rentrée échelonné peut aussi être envisagé.

3. Une opération « Portes ouvertes »

Ouvrir les portes de l'école c'est permettre une immersion des parents pour leur faire découvrir l'univers de l'école et la professionnalité des maîtres.

L'école peut ouvrir ses portes aux parents dans la journée avec les élèves sur rendez-vous afin de rendre réalisable l'action. Elle peut aussi ouvrir ses portes le soir après la classe pour une visite commentée chaque classe ayant réalisé une mise en valeur de son espace.

C'est grâce à ce type d'actions que les parents pourront apprendre à mieux comprendre les gestes professionnels des enseignants.

Mais la programmation et l'organisation doivent être rigoureuses.

4. Un livret pour rendre l'école lisible

L'enseignant a deux destinataires à son action : les enfants et les familles. Si les parents ne comprennent pas ou ne perçoivent pas la nature et l'intérêt des activités menées à l'école, cela peut entraîner l'échec. Le problème de l'enseignant, c'est surtout de se

faire comprendre des familles : il faut rendre l'action pédagogique transparente et accepter parfois de l'adapter, pour se mettre à la portée des familles et les rassurer.

Les enseignants doivent rendre lisibles, compréhensibles le rôle et la place de l'école maternelle pour que s'établisse la confiance des familles. Nous devons donner à voir et expliciter suffisamment les finalités de l'école, les démarches utilisées pour conduire les élèves vers les apprentissages tout en respectant les besoins et les capacités de chaque enfant. Différents moyens permettent de construire cette lisibilité : lors de l'inscription (voir les fascicules proposés dans ce document), lors des différentes réunions proposées, par des écrits : cahier de vie individuel ou collectif, affichages, livret d'évaluation expliqué, communication du projet d'école...

Le langage oral ou écrit doit être clair certes professionnel mais adapté et cohérent. Dans une perspective civique et citoyenne, les familles ont le droit à l'information, elles ont le droit de savoir ce qui se passe dans les classes et de saisir le rôle qu'elles peuvent jouer comme parents d'élèves (pour aider par exemple leurs enfants à apprendre à la maison, selon leurs possibilités). Cette démarche nécessite des compétences communicationnelles spécifiques chez les enseignants.

La réussite scolaire des élèves tient pour beaucoup au rapport que l'enfant entretient avec l'école et le savoir en termes d'implication, de motivation, de mobilisation ou d'engagement. De ce point de vue ce rôle incitatif des parents et de l'éducation familiale ne peut être négligé. L'engagement d'un enfant dans les apprentissages découle d'une intériorisation progressive du projet éducatif que l'on a élaboré pour lui, au sein de la famille comme dans l'école.

- Les mécanismes de la réussite scolaire sont complexes et multi factoriels.
- Il n'existe pas d'effets mécaniques ni automatiques .Le lien entre familles et école ne s'avère pas une nécessité absolue : certains élèves de milieu populaire réussissent très bien sans que leurs parents interviennent directement dans leur scolarité. Par contre, ils les soutiennent et les encouragent, car ils donnent du sens à l'école.
- C'est la conjonction de l'implication des familles et de l'engagement propre des enfants, guidés et accompagnés par les enseignants, qui créent le plus de chances de réussite.

Il faut donc faire attention à la généralisation des propos sur le lien entre l'implication des familles et la réussite scolaire tendant à présenter la venue des parents à l'école comme un remède face à l'échec. Ce n'est pas seulement la distance ou l'absence de relations qui est en jeu. La réussite scolaire est avant tout l'affaire des professionnels enseignants, même si le lien école / famille renforce les apprentissages. Encore faut-il que l'école joue son rôle d'école de la réussite pour tous, en rendant ses missions et ses objectifs accessibles aux familles.

- **Guide pratique des parents : [mon enfant à l'école maternelle](#)**

- À l'école maternelle, l'enfant va progressivement apprendre à vivre en groupe, à communiquer avec les adultes et les autres enfants et à découvrir le monde qui l'entoure. Comment est organisée sa scolarité ? Que doit-il apprendre ? Comment un enfant est-il aidé en cas de difficulté ? Quels sont les droits et les devoirs des parents ? Qui seront leurs interlocuteurs ?

- **[Guide pour les enseignants pour accueillir l'enfant et sa famille](#)** – Production de la mission maternelle du Bas Rhin Juin 2009

- **[Votre enfant à l'école maternelle](#) Guide à l'usage des parents** – Production de l'AGEEM

« On ne peut donner que deux choses à ces enfants, des racines et des ailes. »

- **[Prêts pour l'école maternelle: points de repères pour les parents](#) - Recherche-**

action sur la Famille et la Petite Enfance mars 2000 UNESCO Organisation Mondiale pour l'Éducation Préscolaire (OMEP) – France

La transparence et la lisibilité du système scolaire sont des enjeux décisifs pour que les familles et leurs enfants les comprennent et les respectent.

Le livret d'accueil est destiné à tous les nouveaux parents :

- ceux qui découvrent pour la première fois l'école maternelle de leur enfant.
- ceux qui ont déménagé et découvrent une nouvelle école.

Pour que tout enfant puisse réussir à l'école, il doit s'établir des relations de confiance entre l'enseignant, l'enfant et les parents.

Il faut donc, dès la première année de scolarisation de l'enfant, qu'un dialogue et une compréhension réciproque s'installent.

Le livret tisse le premier lien de communication entre les nouveaux parents et l'école.

Il va servir d'appui aux parents et aux enfants pour préparer la rentrée, il permet de démystifier l'école :

- il éclaire sur les rôles de chacun (enseignants, ATSEM, AVS)
- il donne des repères locaux (plan de l'école, photographie de la classe),
- il apporte des informations générales destinées à faciliter l'intégration de l'enfant à la vie à l'école maternelle (horaires, téléphone, restauration scolaire, garderie scolaire, fréquentation scolaire, le rôle des parents d'élèves, les élections des délégués des parents d'élèves...)
- il informe sur les règles de vie (fréquentation scolaire, hygiène, absences, assurance, ..)
- il précise les grands domaines d'apprentissages et présente le projet d'école.

Ces simples explications peuvent dédramatiser les craintes des familles et instaurer un climat de confiance, de convivialité, la valorisation de tous les participants et la construction d'objectifs communs.

Chaque école peut le personnaliser de photos et de dessins d'enfants. Il peut avoir la forme d'une brochure, d'un livret ou d'une plaquette.

En conclusion, c'est un fascicule qui informe sur la vie à l'école maternelle aux nouveaux parents et aux enfants pour préparer une rentrée réussie.

Il peut être distribué lors de la porte ouverte prévue en fin d'année (qui accueille les nouveaux élèves et leurs parents) ou lors de l'entretien individuel au moment de l'inscription.

Chaque année, il est réédité et réactualisé.

- [Témoignage : Le livret d'accueil en PS.pdf](#)
- [cahier des charges pour brochure école famille.pdf](#)
- [Le livret d'accueil Ecole maternelle Lacore.pdf](#) Département du PAS DE CALAIS, - **Marie-Ange WILK**, personne ressources maternelle de la circonscription de VENDIN LE VIEIL
- [Bienvenue à vous et à vos enfants Ecole maternelle PORTE DE PARIS .pdf](#), département du PAS DE CALAIS, **Mme CHARTON** personne ressources maternelle de la circonscription de CALAIS 1
- [plaquette école lumière.pdf](#) Département du PAS DE CALAIS, **Anne COUSIN** personne ressources maternelle de la circonscription de circonscription de ARRAS 3
- [Plaquette Ecole 2009 aix maternelle.pdf](#) Département du PAS DE CALAIS, circonscription de BULLY LES MINES
- [Brochure école maternelle MOREAU Loos.pdf](#) Département du PAS DE CALAIS, circonscription de BULLY LES MINES

- [brochure v. LAMPIN Bully les mines.pdf](#) Département du PAS DE CALAIS, circonscription de BULLY LES MINES
- [livret accueil école maternelle MORIEUX Grenay.pdf](#) Département du PAS DE CALAIS, **Gregory DUTHOIT** personne ressources maternelle de la circonscription de BULLY LES MINES
- [Présentation Colibris ANNEE 2010 2011-1.pdf](#) Département du PAS DE CALAIS, circonscription de BULLY LES MINES
- [L'école maternelle, des trésors à découvrir école maternelle de STEINBOURG.pdf](#) Département du Bas Rhin
- [Communication avec les parents : qui, sur quoi, comment ?.pdf](#) -Production du pôle maternelle du département des Deux-Sèvres 2010 2011

5. La mallette des parents « première scolarisation »

Après une mise en œuvre en collège, une expérimentation de la mallette des parents a été conduite dans plusieurs académies à partir du printemps 2012 autour de la liaison GS-CP. Elle a pour objectif de faciliter le dialogue avec les parents en les aidant à comprendre les enjeux de la scolarité, à répondre aux questions qu'ils se posent à l'entrée au cours préparatoire et à les rendre acteurs de la réussite de leur enfant.

• Accompagner les parents

L'entrée à l'école élémentaire représente un moment clé dans l'échange avec les familles ; elle doit permettre de poursuivre la relation de confiance qui a pu se tisser à l'école maternelle. La Mallette des parents CP propose aux équipes éducatives de faire découvrir aux parents l'école et les enjeux de la scolarité à travers des débats. Ces débats ne sont pas à confondre avec les traditionnelles réunions de parents que doivent conduire les enseignants. Ils sont l'occasion d'échanges visant à créer un lien de confiance entre l'École et les parents : il s'agit de rechercher un équilibre entre les attentes et les demandes des parents et celles de l'équipe pédagogique. Ces débats ne se présentent donc pas sous la forme de « cours » à destination des parents mais d'échanges entre les participants.

Le contrat de ces débats peut être clarifié de façon simple : *« L'idée est que votre enfant se sente bien à l'école et réussisse mieux »*. L'animateur évite les explications techniques ou trop pédagogiques, ainsi que les sigles.

Le débat doit se limiter au champ de compétence de l'École, c'est-à-dire la réussite scolaire des enfants. L'École ne peut pas régler tous les problèmes auxquels sont confrontées les familles. Il faut bien avoir conscience des limites de ce qui est proposé, et l'indiquer si besoin, tout en prévoyant des contacts possibles : « Nous pouvons vous indiquer quelle est la personne ou le service auxquels vous adresser sur cette question. »

Il faut aussi attirer l'attention des parents sur les possibilités d'entraide : une réunion collective peut redonner confiance et estime de soi aux parents qui comprennent qu'ils ne sont pas seuls dans leur situation ; elle peut leur permettre d'échanger sur leurs problèmes mais aussi sur les solutions possibles.

Être à l'écoute ne signifie pas que les parents doivent s'engager personnellement dans un récit détaillé de leur vie familiale. Trouver un équilibre entre la liberté de parole et le respect de la vie privée est nécessaire.

L'animateur lance les problématiques des trois débats sans poser de questions intrusives mais plutôt en facilitant les échanges, en installant des règles de respect de la parole de chacun, en valorisant les propositions constructives.

Pour cela, il pourra privilégier des formules du type « *Comment pourrait-on... ?* ».

Il est impératif de centrer le débat sur les solutions à trouver ensemble aux problèmes évoqués (en précisant bien que ces solutions sont rarement immédiates, qu'il faut les tenter, les améliorer ou les modifier le cas échéant).

- **Le fonctionnement de la Mallette CP**

La « Mallette des parents CP » c'est :

- une séquence de « classe ouverte en activité » ;
- trois débats organisés avec les parents volontaires au sein de l'école :
 - Comment apprend-on à lire ? Comment accompagner son enfant ?
 - Comment aider son enfant à être élève ?
 - Être bien à l'école

Avec des outils dans une mallette comprenant :

- une présentation générale de la mallette;
- des fiches méthodologiques (trouver le ton et l'attitude juste pour les débats, organiser une journée « classe ouverte en activité, la mallette en pratique) et des fiches d'aide à l'animation des débats ;
- un DVD sur l'apprentissage de la lecture pour lancer le premier débat ;
- des photos et 16 dessins à utiliser pour les 2 autres débats en support de discussion.

Il s'agit d'organiser trois débats sur la fin de l'année scolaire de GS et le début de l'année de CP avec l'organisation suivante:

- avant la fin de l'année scolaire 2011-2012 : les deux premiers atelier-débats réalisés pour les futurs parents d'élèves de CP.
- avant les vacances de la Toussaint : 3ème atelier-débat avec les parents d'élèves de CP.

Au delà des écoles engagées dans l'expérimentation nationale, les équipes pédagogiques volontaires peuvent télécharger les outils utiles à l'animation des débats sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/pid23372-cid59844/la-mallette-des-parents-cp.html>

- identifiant : *mallette_parents_cp*
mot de passe : *mallettecp*

Par ailleurs, une expérimentation de la mallette maternelle a été conduite dans le département du Pas de Calais en 2012-2013 sur certains secteurs et étendue en 2013-2014.

L'action est centrée sur l'**accueil et la première scolarisation**. Elle se met en place en 4 temps :

- **une séquence de « classe ouverte en activité »** dans le cadre de l'opération départementale **la semaine de l'école maternelle** ; Les enseignants invitent les parents à venir dans l'école assister à une séance puis discuter de la manière dont les élèves sont accueillis et pris en charge en classe maternelle.

Ou

- **une exposition « une journée de classe à l'école maternelle »** dans le cadre de l'opération départementale **la semaine de l'école maternelle** ; Les enseignants invitent les parents à

venir dans l'école pour visiter l'exposition et discuter de la manière dont les élèves sont accueillis et pris en charge en classe maternelle.

Ou encore

- **la projection d'un film sur une journée de classe à l'école maternelle** proposant de brèves séquences des temps forts de vie et d'activité à l'école.
- **trois débats organisés avec les parents volontaires** au sein de l'école :
 - **Comment réussir la séparation ? Comment accompagner son enfant dans cette séparation ? Que fait l'enfant à l'école maternelle ?**
 - Apporter un éclairage et construire par les échanges une compréhension mutuelle, quelles que soient les habitudes culturelles
 - Apporter des exemples de ce qui est fait à l'école pour donner sens et goût à l'activité « scolaire » et développer le goût et l'envie de venir à l'école
 - Aider les parents à préparer, encourager et soutenir leur enfant dans la première scolarisation

Personnes à mobiliser : professionnels de la petite enfance, personnels des CAMSP, enseignants spécialisés en RASED

* **Comment apprend-on à parler ? Comment accompagner son enfant dans cet apprentissage ?**

- Apporter un éclairage et construire par les échanges une compréhension mutuelle, quels que soient les rapports à la langue et les habitudes culturelles
- Apporter des exemples de ce qui est fait à l'école pour donner sens et goût à l'activité de langage et développer le goût et l'envie de s'exprimer et s'approprier le langage
- Expliquer les activités de langage
- Aider les parents à encourager et soutenir leur enfant par des actions dans la vie de tous les jours

Personnes à mobiliser : professionnels de la petite enfance, personnels des CAMSP, orthophonistes, médecins de l'éducation nationale, enseignants spécialisés en RASED

- **Être bien à l'école maternelle**
 - Les enfants aiment-ils venir à l'école ?
 - Qu'est-ce qui peut les amener à mieux aimer l'école ?
 - Que peuvent et font les enseignants ?
 - Que peuvent et font les parents ?

Personnes à mobiliser : professionnels de la petite enfance, personnels des CAMSP, médecin de l'éducation nationale, enseignants spécialisés en RASED

Les outils proposés :

La mission départementale a conçu différents outils :

- une présentation générale de la mallette;



- des fiches méthodologiques (trouver le ton et l'attitude juste pour les débats, organiser une journée « classe ouverte en activité, la mallette en pratique) et des fiches d'aide à l'animation des débats élaborées par le groupe départemental à partir des outils élaborés pour le collège et pour le CP;



> Fiches support pour les débats



- un DVD présentant des séquences courtes de différents moments de vie et d'apprentissage dans la classe de PS ;

Le DVD

Un support pédagogique

La mallette des parents pour l'école maternelle propose des outils que les équipes pédagogiques peuvent compléter par eux-mêmes :

- une présentation générale de la mallette;
- des fiches méthodologiques (trouver le ton et l'attitude juste pour les débats, organiser une journée « classe ouverte en activité, la mallette en pratique) et des fiches d'aide à l'animation des débats élaborées par le groupe départemental à partir des outils élaborés pour le collège et pour le CP;
- un DVD réalisé par des équipes pédagogiques dans le cadre de la semaine de l'école maternelle pour lancer le premier débat ;
- des photographies prises en situation de classe comme support de discussion.

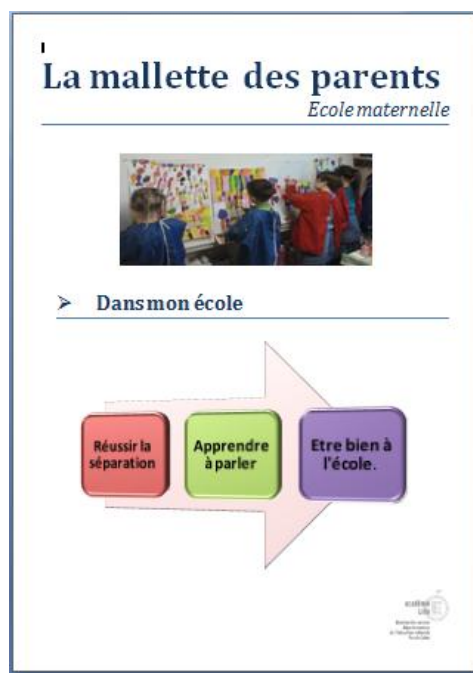


Une mallette des parents pour l'école maternelle



Mission départementale pour l'école maternelle

- des supports de communication (affiche, carte d'invitation, marque-pages)



qui peuvent être complétés et enrichis par

- des captations vidéos réalisées par les équipes pédagogiques dans le cadre de la semaine de l'école maternelle pour lancer le premier débat ;
- des photographies prises en situation de classe en support de discussion ;
- les outils réalisés par le pôle maternelle de la Nièvre **Cap maternelle**, d'autres outils existants dont certains extraits peuvent utilisés (DVD apprendre à parler, film les clés du langage).



6. La première rentrée

Pour préparer l'entrée à l'école

Une entrée à l'école réussie facilite le parcours scolaire d'un enfant. Les parents ont un rôle important à jouer afin de mieux préparer leur enfant à entrer à l'école et favoriser ainsi sa réussite.

Des outils d'information tels qu'un dépliant, un livret d'accueil peuvent être élaborés et transmis aux familles pour les informer sur les activités qu'ils peuvent réaliser avec leur enfant pour mieux le préparer à vivre cette étape importante. Il s'agit aussi de les informer au sujet de ce que leur enfant apprendra à la maternelle et de quelle manière.

- **Productions de la Direction Académique de l'Allier**
 - [Votre enfant fait sa première rentrée.pdf](#)
 - [L'école maternelle, qu'est-ce qu'apprendre en PS.pdf](#)
- **Des articles**
 - **Accompagner le passage dans lequel enfants et parents " se séparent "**
[L'entrée à l'école maternelle : le début d'un long voyage.](#) Claude RIVENS²
 - [Grâce au « pré-accueil » à l'école maternelle, parents, enfants et enseignant apprennent à se connaître](#) Article de Laurence POTIÉ³

7. Réunir les parents à la rentrée

La qualité des interactions éducatives avec les parents d'élèves, la réponse de ceux-ci aux invitations qui leur sont adressées favorisent l'adaptation scolaire. Les parents sont en effet membres à part entière de la communauté éducative, ils doivent trouver non seulement leur place, mais les raisons et les moyens d'apporter leur contribution originale, incontournable au fonctionnement de l'école et à son évolution positive. Les parents sont donc en situation objective de co-éducation avec les enseignants, et une coopération efficace entre eux est un facteur positif pour l'enfant et sa réussite. Il est nécessaire de construire ce partenariat avec les familles.

Toutefois, établir des relations entre l'école et les parents n'est pas toujours simple. Il faut bien souvent dépasser des craintes pour se lancer dans certaines expériences tout en étant convaincu de l'importance de cette question.

La dimension de communication est essentielle. Tous les moyens possibles sont à envisager par les équipes suivant la localisation de l'école, la population accueillie dans celle-ci, et les capacités de chacun à y faire face. Il faut laisser à chacun le temps de se convaincre de cette nécessité, le quotidien s'en charge fort bien en général...

L'école doit questionner la lisibilité qu'elle offre sur les programmes qu'elle met en œuvre, sur les objectifs prioritairement poursuivis dans chaque cycle, sur le projet d'école et les projets des classes qui concourent à l'atteinte des objectifs fixés par l'équipe enseignante.

² **Claude RIVENS** est instituteur spécialisé, chargé des aides à dominante ré éducative en Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

³ **Laurence POTIÉ** est membre de la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE) en Rhône-Alpes

Des rencontres régulières en début et au cours de l'année scolaire doivent permettre d'instaurer une communication basée sur la confiance et le respect mutuel :

- des rencontres autour des évaluations et des résultats des élèves (en particulier pour les plus fragiles).
 - une explicitation autour du règlement intérieur de l'école.
 - la mise en place d'un cahier de liaison école-famille.
 - des rencontres conviviales sur des projets artistiques : chorale, théâtre, vidéo de sorties...
- l'organisation des rencontres dans un cadre adapté : des échanges constructifs et positifs requièrent que parents et enseignants aient un lieu favorable à l'échange :
- salle de classe à l'aménagement adapté hors présence des élèves, bureau du directeur, salle des maîtres...

Problématique

L'école se situe-t-elle dans une culture du dialogue égalitaire avec les familles ?

Constats et attentes

On assiste actuellement à une intensification du contact entre école et familles due à une double demande :

- injonction institutionnelle d'une part
- revendication parentale d'autre part

Une meilleure communication école / famille devrait produire des effets bénéfiques dans le lien école / famille / élève.

Les conditions et le contexte de la rencontre entre parents et enseignants sont déterminants. Ils peuvent produire des effets bénéfiques ou au contraire des effets néfastes.

Réunir les parents

Les rencontres parents-professeurs sont rares. D'après les textes officiels, deux réunions minimum par an et par classe doivent être organisées. D'autres réunions en lien avec un projet spécifique peuvent être également nécessaires au cours de l'année.

Dans le cadre d'une première scolarisation :

Lors de la pré-rentree, il est intéressant de conduire une réunion collective ou d'assurer des rencontres individuelles avec une visite des locaux, l'évocation de la journée du lendemain pour dédramatiser la séparation.

Quels que soient le nombre et l'objet, la réunion de parents obéit à certaines règles que l'enseignant ne maîtrise pas toujours parce qu'il n'a pas pris le temps de préparer suffisamment son intervention. Cette préparation est indispensable pour mener à bien une réunion de parents avec sérénité, rigueur et efficacité.

La réunion de début d'année intervient une à deux semaines, au plus tard un mois après la rentrée.

Elle est un rendez-vous capital et il est souhaitable que tous les parents y assistent. Il est parfois difficile de faire prendre conscience à certaines familles des enjeux de l'école maternelle. La première réunion est donc un moment essentiel qui devrait rassembler tous les parents d'élèves, pour corriger les idées fausses et favoriser des représentations de l'école

maternelle vraies et motivantes pour les élèves, leurs familles et les maîtres. C'est pourquoi il est nécessaire d'avertir les familles de la date retenue dès les premiers jours de classe et de bien vérifier que l'information a été transmise.

- L'intervention du directeur, de la directrice

Généralement, la réunion en classe est précédée d'une intervention du directeur ou de la directrice de l'école qui se présente et présente nommément :

- les enseignants de toutes les classes, les Atsem, assistants d'éducation,
- l'équipe éducative le cas échéant (le ou la psychologue scolaire et les enseignants spécialisés intervenant dans l'école, éventuellement le médecin de l'éducation nationale, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels contribuant à la scolarisation des élèves handicapés, etc.).

Objet de l'intervention :

_ Présentation de l'équipe, des temps forts,

- Règlement intérieur, horaires, cantines, prises de RDV avec les parents, aide personnalisée ...

- Activités pratiquées à l'école dans le cadre scolaire et périscolaire (décloisonnements, ateliers, bibliothèque).

- Spécificités de l'école (zone d'éducation prioritaire,...); le cas échéant les moyens supplémentaires alloués.

- Les rendez-vous de l'année : les réunions prévues, les fêtes de milieu et/ou de fin d'année et la participation attendue des parents pour les préparer.

Il est bienvenu de distribuer aux parents une présentation de l'école comportant les noms et éventuellement photos de tous les intervenants qui y travaillent, l'adresse du site internet, les numéros de téléphone de l'école, des services municipaux chargés des affaires scolaires, etc. Enfin, le (la) directeur(rice) rappelle qu'il/elle est l'interlocuteur(rice) pour ce qui concerne les questions administratives : règlements de cantine, retour des formulaires administratifs, attestation d'assurance, etc.

Projet d'école

Les objectifs pédagogiques, les moyens mis en œuvre, les actions réalisées et à venir. Les interventions extérieures dans le cadre de ce projet.

Conseil d'école

Qu'est-ce que c'est ? Qui y participe ?

C'est l'occasion d'introduire le rôle des délégués de parents d'élèves, de donner les dates des élections ou de présenter les parents délégués si la réunion a lieu plus tard.

En pratique

L'accueil des parents a lieu dans le préau ou dans le réfectoire. Les chaises et bancs ont été disposés préalablement de telle sorte que tout le monde puisse s'asseoir et voir les enseignants et le directeur.

Quand les enseignants s'orientent vers leur classe respective pour la réunion de classe, ils doivent avoir été identifiés par les parents auxquels on aura précisé également l'étage et le numéro de la classe où se déroule la réunion suivante.

La réunion de parents en classe

OBJECTIFS :

- Favoriser l'intérêt pour l'école et la confiance dans l'école.
- Présenter l'école maternelle de manière générale et expliquer :

- les enjeux, à la lumière des programmes : ce qu'on apprend, comment on apprend, ce à quoi on se prépare ...
- le fonctionnement particulier, adapté à l'âge des enfants qui y sont accueillis : respect du rythme des enfants, part du jeu, place du langage et de la manipulation ...
- les engagements que cela implique de la part des parents : ponctualité, fréquentation régulière, hygiène...
- Apporter des réponses aux questionnements des parents.

- **J - 2 / J - 1**

Rappeler la date de la réunion la semaine qui précède et, si possible, donner un ordre du jour (les points qui seront abordés).

Le jour même, ou la veille, préparer la classe en disposant les chaises et les tables afin que tous les parents voient l'enseignant(e) et que les parents se voient entre eux.

La disposition d'une classe ordinaire ne convient pas à la réunion de parents.

Aménager un coin pour les enfants qui n'ont pas pu rester chez eux.

Préparer un petit compte rendu synthétique de l'intervention (les points abordés, les conseils, les horaires, les dates de sorties prévues, etc.). Y faire figurer une adresse mail ou un numéro de téléphone (indiquer les horaires) pour que les parents puissent correspondre avec l'enseignant en cas de besoin.

- **Le jour même**

Accueil

Faire s'asseoir les parents et attendre que tout le monde soit arrivé pour commencer. Relever les parents absents pour leur transmettre un compte rendu par la suite.

Présentation

Se présenter : cette formalité a son importance car les parents sont désireux de connaître la personne qui s'occupe de leur enfant. Il peut être intéressant d'évoquer son parcours professionnel (dans ou en dehors de l'éducation nationale), sa formation, éventuellement ses centres d'intérêt, notamment s'ils sont exploités dans le cadre d'une pratique de classe.

Présentation du (ou des) enseignant(s) ayant à intervenir dans la classe, de l'ATSEM
Demander aux parents de se présenter. Cette démarche n'est pas toujours suivie mais il est important que l'enseignant connaisse les parents et que les parents entre eux se reconnaissent !

Présenter la classe, sa composition, les personnes référentes (Atsem, aide-éducateur).
S'il s'agit de parents nouveaux (petite section de maternelle), on peut envisager une visite finale des locaux (réfectoire, sanitaires, salle de sport, cour, etc.).

Emploi du temps

La journée type, la semaine type (quand ont lieu le sport, la musique, les arts plastiques, préciser si ces activités sont conduites par des intervenants extérieurs). Décrire le déroulement d'une journée de classe en présentant l'emploi du temps et en l'illustrant éventuellement au moyen de vidéos, photos, jeux, productions d'enfants...

Favoriser le passage, créer du lien entre l'école et la famille (surtout pour la Petite Section) :

- ☑ la séparation : rôle et place du doudou (objet transitionnel)
- ☑ l'alimentation : les temps de repas le midi et le goûter
- ☑ le repos : la sieste et les rituels d'endormissement
- ☑ la propreté : le passage aux toilettes, l'hygiène.

Préciser le fonctionnement des temps de décloisonnement.

Les outils de l'élève

Présenter le cahier de liaison, en décrire son utilisation, ses finalités.

Présenter les outils utilisés dans la classe : cahiers, cahier de vie, classeur, chemise...

Programme

Expliquer brièvement ce qu'est un « cycle », en quoi consiste le « socle commun de connaissances et de compétences » et ce que l'on attend des élèves au cycle 1 et selon la classe. N'utiliser le « vocabulaire pédagogique » des textes officiels présentant les compétences à acquérir qu'accompagné d'explications et de commentaires. Une fois les objectifs de l'année présentés, développer les méthodes pratiquées dans la classe, notamment en cas de cours multiples.

On peut apporter des cahiers des années précédentes pour montrer comment s'effectue une progression, par exemple sur le graphisme.

Il est intéressant d'exploiter pour traiter le sujet et plus particulièrement présenter l'école maternelle et ce que l'élève y apprend, [les ressources disponibles](#) sur eduscol.

Evaluation

Au delà des deux paliers d'évaluation en lien avec le socle commun de connaissances et de compétences prévus en CE1 et CM2, il est important de signaler les temps et formes de l'évaluation à l'école maternelle, d'expliquer en quoi cela consiste.

Evoquer les modalités d'évaluation pratiquées dans la classe et dans l'école et informer sur les modalités de codage des réussites et les temps et formes de communication aux familles.

Les projets de la classe

Présenter les différentes activités programmées. Les mettre en lien avec le projet d'école.

Par exemple :

- Agir et s'exprimer avec son corps : les activités liées à des déplacements à la piscine, à la patinoire, au gymnase, les rencontres USEP...
- Les visites culturelles : activités au musée, expositions, découverte du marché...
- Échanges entre classes : correspondance scolaire, rencontres...
- La liaison entre la GS et le CP
- Projets éducatifs et culturels : École et Cinéma, concours divers...
- Les activités liées à la BCD : prêt de livres, fréquentation...

Si un projet pédagogique a été défini pour l'année, le trimestre, le mois, le décrire et évoquer les activités prévues dans ce cadre. Ne pas hésiter à solliciter les parents selon leurs compétences pour s'impliquer dans le projet en insistant sur l'importance de leur mobilisation dans l'aboutissement et la réussite de l'action.

Accompagnement à la maison

Impliquer les parents est indispensable dès le début du parcours scolaire en école maternelle. Toutefois, il s'agit d'être prudent car certaines familles ont tendance à anticiper certains apprentissages scolaires au détriment de l'épanouissement de l'enfant ou sans en percevoir l'impact exprimer des attentes trop fortes. Il faut donc répondre aux demandes des parents sur l'accompagnement de leur enfant dans ses apprentissages en insistant sur les activités partagées à la maison qui prolongent ce que l'élève vit à l'école :

- lire ou raconter des histoires
- pratiquer des jeux de manipulation, de construction, à règle, de société
- réaliser des activités manuelles (peinture, pâte à modeler, perles, ...) avec lui
- cuisiner avec lui
- lui parler, l'écouter.

Le DPL 3 et l'orthophonie

Nombreux sont les enfants qui, à l'âge scolaire, ont besoin de séances d'orthophonie. La présentation du protocole de dépistage des difficultés langagières est indispensable là où il est exploité. Les supports proposés dans le cadre du DPL3 peuvent être utilisés comme supports à cette communication même si la classe n'est pas concernée par le dispositif. L'enseignant peut également faire référence au développement du langage chez l'enfant.

- [Fiche descriptive DPL 3.pdf](#)
- Article [Des dispositifs pour faire réussir les élèves](#)
- [Quelques repères sur le développement du langage.pdf](#)

Les enfants suivis doivent être signalés. Parfois, l'enseignant peut demander un bilan orthophonique : expliquer ce dont il s'agit et pourquoi de manière dédramatisée.

Relations école-familles

Présenter le cahier de liaison, en décrire l'importance. Certains enseignants mettent en place un « cahier de vie ». Expliquer ce dont il s'agit et à quoi il sert. Impliquer les parents dans sa réalisation.

Présenter les modalités d'échange avec les familles :

- rencontre individuelle à la demande des parents
- rencontre individuelle à la demande de l'enseignant
- communication des acquis des élèves au moins 1 à 2 fois par an éventuellement avec le support du livret scolaire.

Préciser ses disponibilités : modalités de prise de rendez-vous...

La coopérative scolaire

Dire à quoi elle sert ; préciser si vous avez le projet d'acheter un équipement particulier ou de financer un voyage, etc. Insister sur son caractère **facultatif**. On peut aussi faire appel à d'autres modes de participation matérielle comme des dons de livres, de fournitures, etc.

En revanche, il est fondamental de rappeler que l'école maternelle ne doit pas se transformer en un lieu de vente régulière de différents objets ou productions. C'est un lieu d'apprentissages qui ne doit pour sa grandeur et sa dignité ni se laisser aller à des pratiques commerciales abusives ni soumettre les parents à un véritable racket organisé.

Un temps en fin de réunion doit être consacré aux questions diverses des parents.

Les petits plus

- Un café est souvent bienvenu. En plus, c'est convivial et c'est une bonne entrée en matière.
- On peut se faire seconder du directeur ou de la directrice au cas où l'on ne se sent pas très à l'aise ou encore s'il y a un problème particulier dans la classe qui doit être expliqué avec le recul d'un tiers ou de l'institution.
- Se servir du tableau pour inscrire le déroulé de la réunion. Cela évite de se perdre dans ses notes et permet également aux parents de mieux suivre.
- Fournir les adresses de sites internet où les parents pourront consulter les programmes, les horaires, les dispositifs, interroger les fédérations de parents d'élèves, etc.
- Passer quelques photos de vie de classe (ateliers, motricité, séance de sport,...).
- Soigner sa présentation tout en restant soi-même...

Mieux vaut ne pas

- Dire qu'on débute ! Dommage car les nouveaux enseignants ont souvent de bonnes idées et ne manquent pas d'enthousiasme mais certains parents craignent le manque d'expérience.
- Laisser les parents s'étendre sur leur expérience personnelle de l'école, sur leur expérience éducative, etc. Couper poliment court à ce genre de discussions qui risquent de s'éterniser. De même, ne pas évoquer de cas particuliers devant les autres parents.
- « Parler prof »... Si vous utilisez un jargon pédagogique ou un vocabulaire trop technique, sachez que vous risquez de ne pas être compris. Adoptez une terminologie simple et précise !
- Critiquer (ou laisser critiquer) les méthodes d'un(e) autre enseignant(e). Cela paraît évident, mais il y a parfois des dérapages à contrôler...
- Se croire infallible. Un parent veut connaître un détail du programme, a entendu parler d'un nouveau dispositif éducatif que vous ignorez. Autant ne pas bluffer et proposer de donner une réponse précise... plus tard.

A partir des questionnements des parents, l'équipe pédagogique a la possibilité d'organiser une réunion complémentaire animée par des spécialistes et associant des partenaires (PMI, médecin scolaire, services sociaux, psychologue scolaire) si le sujet ne porte pas sur la pédagogie, mais est en rapport avec le mode de vie de l'élève, son comportement, sa santé par exemple.

- [Guide à l'usage des enseignants pour la conduite de réunion.pdf](#)

8. Autour de la lecture

Des parents lecteurs

En collaboration avec une association de promotion de la lecture (Lire et faire lire, lis avec moi), ou sur l'initiative de l'équipe pédagogique des ateliers de lecture d'histoires par des parents volontaires et bénévoles peuvent être organisés. Il est indispensable que l'enseignant reste garant et responsable de la dimension pédagogique de l'action (nombre d'élèves, répartition des élèves, choix des livres ; horaires et lieux de l'action) et que les parents lecteurs bénéficient d'un accompagnement voire d'une formation spécifiques (c'est l'intérêt principal d'un partenariat avec les associations qui assurent cette formation en lien avec les lieux de lecture de la commune).

L'association Lis avec moi s'est donné pour mission en réponse aux inégalités culturelles d'ouvrir, par l'intermédiaire du livre, l'accès aux histoires, à l'imaginaire, au langage poétique et littéraire, à des bébés, enfants, adolescents et adultes en difficulté avec l'écrit, à travers cinq grands objectifs :

- Aider les communes et structures à élaborer des actions d'éveil avec le livre, notamment dans les quartiers en difficulté et zones rurales
- Organiser des animations de lecture à voix haute dans les lieux fréquentés par les publics, en priorité les lieux de la petite enfance
- Former des relais au travail de lecteur : professionnels, parents, bénévoles, afin qu'ils poursuivent le travail initié par **Lis Avec Moi**
- Démultiplier des actions vers d'autres publics que les jeunes enfants : adolescents, adultes, « publics empêchés » : détenus, personnes souffrant de handicap, personnes âgées...

- Diffuser, sensibiliser, faire connaître, partager... toutes ces expériences.



Documents en lien <http://www.lasauvegardedunord.fr/internet/index.php?page=lam>

- les journaux d'informations
- l'article de "**Lis Avec Moi**, une première page écrite il y a 20 ans"
- l'article "L'échappée, histoire d'un film"
- le film "Des parents, des enfants, des livres"
- L'ouvrage – L'album, une littérature pour tous.

Des ateliers de parents

Des ateliers de parents peuvent être proposés en périphérie de l'école et sur le temps scolaire dans le cadre d'un partenariat réfléchi et exigeant :

- avec un lieu d'accueil petite enfance dans le cadre d'un projet passerelle
- en collaboration avec une association de quartier ou au sein de la commune
- dans le cadre d'actions relevant des politiques territoriales (CUCS ou PRE)

Dans le cadre de la collaboration école-familles, des équipes pédagogiques font le choix de proposer des activités aux parents associés à leurs enfants pour les accompagner dans leur rôle de parents. Voici quelques exemples :

• Atelier activités manuelles :

Objectifs :

- investir le lieu Passerelle en étant créatif
- créer pour son enfant : création de marionnettes
- créer pour l'ensemble des enfants du groupe : réalisation de mobiles pour les coins sieste et cuisine
- permettre une démarche créative à des parents qui n'en ont peut-être pas eu l'occasion étant enfant

« J'en profite parce que je n'ai jamais pu bricoler quand j'étais petite ».⁴

« Je ne sais pas faire, je n'ai pas appris... », « Mais je vais revenir parce que j'y prends goût ! ».

• Atelier musique :

Objectifs :

- sensibiliser les parents à l'importance du jeu pour leur enfant grâce au support qu'est l'éveil musical : créer avec et pour son enfant
- s'investir dans un projet de groupe sur une longue durée, dans le but de réaliser un CD à la fin de l'année (une séance par semaine)
- ouverture culturelle

⁴Propos de familles

• Atelier cuisine :

Objectif :

- créer un échange interculturel en découvrant des plats spécifiques de toutes origines
- valoriser le savoir-faire des parents

• Atelier littérature enfantine :

Objectifs :

- sensibiliser les parents à l'importance de la littérature enfantine
- découvrir que le livre est accessible à tous et qu'il est un support ludique

Productions de la mission maternelle « co-éducation » de l'Académie de la Charente

Mai-juin 2005

- **Co-éducation** **Parents - école** **JOUER, à quoi ça sert ? .pdf**
- **Co-éducation** **Parents - école** **BOUGER, à quoi ça sert ? .pdf**
- **Co-éducation** **Parents - école** **Tu me lis une histoire ? .pdf**
- **Co-éducation** **Parents - école** **C'est dur de laisser partir maman.pdf**

Présentation du projet Parentalité mené sur la circonscription de MONTIGNY EN GOHELLE

A) Projet de l'année :

- concerner les écoles élémentaires et favoriser la liaison grande section/CP,
- continuer l'action en créant des rencontres élèves/parents jalonnées dans l'année scolaire autour de jeux créés :

- par les parents,
- par les enseignants et les élèves

autour des albums lus par les parents durant le stage parents.

- possibilité de travailler autour des albums du projet « Trésor des mots ».

B) Mallette des parents : projet 2ème et 3ème trimestres.

Lors des réunions préparatoires avec les parents, le maître G rappelle les besoins des enfants afin qu'ils deviennent élèves et en quoi les activités proposées à la maison et à l'école contribuent au progrès de l'enfant et de l'élève.

Plus systématiquement et autour de la pyramide de Maslow référée aux besoins indispensables

à respecter pour que l'enfant se construise et devienne autonome, présenter plus hiérarchiquement les :

- besoins fondamentaux (physiologique),
 - besoins d'amour, d'estime (affectif),
 - besoins d'appartenance à un groupe (psycho-affectif),
 - besoins de se dépasser.
- Faire une parallèle entre le rôle des parents et le rôle des enseignants dans l'éducation des enfants/élèves.

Exemple :

Parents	Enfants	Ecole
Besoins physiologiques à respecter :		
- nourriture	alimentation	la collation
- repos	sommeil	le temps de la sieste
- soin	santé	la PMI

- Créer un jeu « trivial poursuite » selon les besoins des enfants à la maison et à l'école et inviter les parents à venir jouer en classe avec enseignants et élèves.
- Créer une plaquette en direction des parents : Mon enfant, notre élève...
- Créer un film qui relate tous les tenants et les aboutissants du projet.

Donc petit à petit, le projet s'étoffe :

- * par le nombre de participants concernés :
 - enfants,
 - enseignants,
 - parents.
- * par la précision du projet parentalité de Montigny en Gohelle :
 - création de jeux à partager,
 - création de plaquettes des parents qui ont vécu l'expérience du stage,
 - exposition.

Les parents entrent dans l'école pour y intervenir comme véritable partenaire de la co-éducation des enfants.

- * par rapport à la mallette des parents :
 - présenter en réunion préparatoire les enjeux de l'école, les besoins des enfants et le rôle de parents d'élèves,
 - créer des jeux,
 - créer une plaquette de présentation « Notre enfant, votre élève » par la création d'un film qui relate l'expérience entre théorie et pratique.

9. Des parents aux côtés des enseignants pour encadrer les activités

Bien évidemment, mobiliser les parents passe aussi par la possibilité de les faire participer en qualité d'encadrants aux activités se déroulant en temps scolaire dans ou hors de l'école. L'intervention de personnes extérieures à l'école est un phénomène qui s'accroît d'année en année. Il s'agit notamment de parents d'élèves qui interviennent à titre bénévole.

L'aide apportée par l'intervenant extérieur a pour objectif une meilleure efficacité pédagogique. Elle permet une ouverture de l'école sur son environnement économique, culturel ou patrimonial, parfois même un éclairage technique. Elle permet aussi de mieux encadrer les élèves à l'occasion des sorties scolaires en contribuant à améliorer la sécurité.

Le projet pédagogique est celui de l'enseignant. L'enseignant, seul ou en équipe, garde la maîtrise de l'activité concernée : organisation pédagogique, définition de l'organisation générale et des mesures de sécurité à mettre en œuvre, évaluation, suspension/interruption de l'activité si les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

Il y a lieu de distinguer les interventions ponctuelles et les participations bénévoles de l'intervention de collectivités publiques ou d'associations. Tout parent susceptible d'apporter sa contribution aux activités d'enseignement peut être autorisé à intervenir, de façon ponctuelle et bénévole, sous la responsabilité de l'enseignant concerné, dans le cadre d'une activité prévue par le projet d'école ou par le projet d'établissement. Les intervenants bénévoles, notamment les parents d'élèves, doivent recevoir une autorisation du directeur d'école pour intervenir pendant le temps scolaire. La responsabilité de l'intervenant extérieur peut être engagée dans les mêmes conditions que celle de l'enseignant s'il commet une faute à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève. Les personnes bénévoles participant à des activités scolaires sont considérées comme des collaborateurs occasionnels du service public. Elles sont ainsi couvertes dans les mêmes conditions que celles prévues pour le personnel

relevant de l'État. À ce titre, elles peuvent obtenir de l'État des dommages et intérêts pour les dommages subis par elles-mêmes à l'occasion de ces activités.

Pour le premier degré, dans les domaines autres que l'éducation physique et sportive et les enseignements artistiques, l'autorisation de participation aux enseignements est délivrée par écrit par le directeur d'école aux intervenants. Cette autorisation intervient après avis du conseil des maîtres et information de l'inspecteur de l'Éducation nationale. Elle est valable pour une seule année scolaire.

S'agissant des enseignements artistiques, les intervenants occasionnels reçoivent une simple autorisation écrite du directeur d'école tandis que les intervenants réguliers doivent justifier d'une compétence professionnelle vérifiée et attestée par le directeur régional des affaires culturelles (DRAC) ou de diplômes préparant à l'intervention en milieu scolaire dans les disciplines artistiques.

Textes de référence

Écoles maternelles et primaires

- Circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992 (27,63 ko) (conditions générales)
- Circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 (conditions générales d'organisation, d'encadrement et de participation éventuelle d'intervenants, des sorties scolaires avec ou sans nuitées)
- Circulaire n°2004-139 du 13 juillet 2004 (conditions générales d'organisation, d'encadrement et de participation éventuelle d'intervenants extérieurs pour l'enseignement de la natation.)
- Circulaire n°2004-138 du 13 juillet 2004 (conditions d'enseignement de l'EPS)
- Circulaire n°2005-001 du 5 janvier 2005 (organisation des séjours scolaires courts et classes de découvertes dans le 1er degré)

Comment et quand susciter l'implication des parents au sein de l'école ?

- Solliciter l'accompagnement des sorties

En début d'année, demander qui peut se rendre disponible pour éventuellement accompagner une sortie (jour de la semaine, matin, après-midi, prévenir 15 jours avant...) Demandes écrites d'accompagnement (première information sur la sortie).

Réunion collective si besoin avec les participants à la sortie, soit avant la sortie, soit en présence des enfants juste avant le départ : communication sur l'encadrement : nombre d'élèves par adulte, prénoms de ceux-ci, objectifs pédagogiques de la sortie, instructions précises sur les consignes qu'auront les élèves, aide attendue des adultes accompagnateurs.

► Donner une fiche récapitulative de ces éléments à chaque adulte.

- Solliciter leur participation pour encadrer des activités sportives

Les intervenants en éducation physique et sportive doivent avant toute intervention obtenir un agrément délivré par le directeur académique.

Les intervenants bénévoles peuvent encadrer toutes les activités physiques et sportives, sous réserve d'une vérification de qualification résultant de la participation à un stage spécifique et/ou à des journées d'information. Cette vérification est de la responsabilité du directeur académique.

- Solliciter leur aide pour la préparation d'événements tels que des fêtes ou pour une activité ponctuelle

Exploiter les compétences diverses des parents pour mettre en place des ateliers dans l'école si possible aux heures scolaires pour que les élèves voient les parents participer et être dans l'école : une maman et son nouveau-né, couture, peinture, maquillage, jardinage, cuisine, menuiserie, photo,.....

Susciter l'implication des parents à des projets éducatifs relevant par exemple de l'éducation aux comportements responsables (éducation à la santé, citoyenneté, écologie et développement durable,....), ces projets sont à construire lors des conseils d'école.

Objectifs :

- ▶ établir des liens entre l'école et son environnement socio- culturel : bibliothèque...
- ▶ être à l'écoute des propositions venant de parents en lien avec le projet d'école.

Exemple d'actions

OBJECTIFS GENERAUX :

- valoriser les parents dans leur rôle de parent - de permettre aux parents de mieux prendre en compte les besoins des enfants tout en valorisant leur savoir-faire
- établir des relations de confiance entre parents, enseignants et travailleurs sociaux
- à long terme, les rendre acteurs de projets
- favoriser la communication, les échanges entre les parents et les enseignants et les parents entre eux

- **ATELIER CARNAVAL :**

Objectifs :

- créer pour un carnaval des costumes pour les enfants - permettre aux parents d'échanger entre eux et de comprendre les finalités de l'école en participant à ses activités



- **ATELIER CUISINE DANS LA CADRE DE LA SEMAINE DU GOUT:**

Objectifs :

- créer un échange interculturel en découvrant et réalisant des plats spécifiques de toutes origines.
- valoriser le savoir-faire des parents
- goûter ensemble dans un moment convivial

Les photos prises lors de la réalisation servent de support aux séances de langage oral en classe avec les élèves

- **ATELIER LITTÉRATURE ENFANTINE :**

Objectifs :

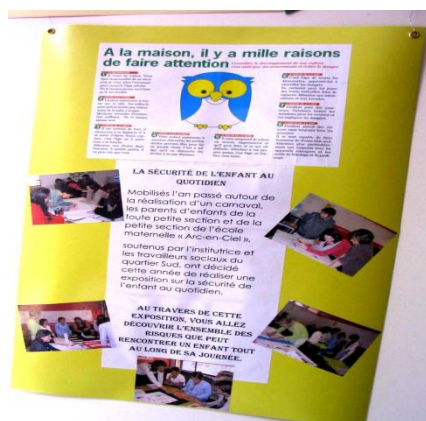
- sensibiliser les parents à l'importance de la littérature enfantine
- découvrir que le livre est accessible à tous et qu'il permet la découverte du monde et l'échange adulte/enfant - découvrir la bibliothèque de quartier en accompagnant la classe

- **ATELIERS A THEME :**

- **ex : LE PETIT-DEJEUNER**
- **ex : LES DANGERS DOMESTIQUES**

Objectifs :

- sensibiliser les parents à des points précis dans l'éducation de leurs enfants
- élaboration et construction de l'exposition par les parents avec l'aide de travailleurs sociaux ou de la CPAM (voir les photos ci-dessous). Cette exposition a deux niveaux de lecture : en haut de l'affiche pour les parents, en bas de l'affiche pour les enfants par l'intermédiaire d'un jeu interactif animé par les parents de l'atelier.



D'autres formes de participation des parents en classe :

Durant le temps d'accueil

Quotidiennement

Grâce à l'aménagement d'un espace parents dans chaque classe où sont présentés quelques travaux d'élèves mais aussi les informations administratives ou pratiques.

Objectifs :

- faire connaître aux parents les enjeux de l'école, les impliquer au profit de l'entrée de leurs enfants dans les apprentissages ;
- faciliter la séparation et préparer l'entrée en petite section

Petits déjeuners tables rondes

En collaboration avec l'infirmière scolaire et la conseillère en éducation familiale et sociale, on peut organiser régulièrement des petits déjeuners suivis de tables rondes.

Sont abordés des thèmes qui préoccupent les parents ; le problème de la loi, du sommeil des enfants, de l'hygiène alimentaire, de l'acquisition de la propreté...



Objectifs :

- sensibiliser les parents aux besoins de leurs enfants,
- créer des liens entre les parents,
- faciliter les relations entre les parents et les enfants.

Atelier musique avec une intervenante dumiste

Une fois par semaine

Objectifs :

- s'investir dans un projet à long terme qui sera finalisé par un enregistrement sur CD que chaque enfant emportera chez lui ;
- faire circuler le langage d'évocation entre la maison et l'école.

Ateliers parents

Objectifs

- réaliser un cahier de comptines en impliquant les parents ;
- s'investir dans un projet à long terme qui sera finalisé par un spectacle de marionnettes

Sorties à la bibliothèque

Tous les mois

Objectifs :

- faire entrer les livres et l'écrit dans les familles.



L'école peut aussi solliciter les familles afin de présenter un métier, une passion, un savoir-faire...

Dans l'année, une vingtaine de séances sont organisées lors desquelles un père, une mère, un oncle, un grand-père (...) vient expliquer aux élèves comment peindre un mur, conduire un 36 tonnes, monter un bas de ligne, dessiner un portrait...

En retour, certains invitent les élèves à aller découvrir leur lieu de travail. Nous sommes toujours surpris de voir combien les parents s'investissent dans l'organisation de ces visites qui comportent très souvent des ateliers pratiques spécialement pensés pour les jeunes enfants. Grâce à ce "partenariat", les parents comprennent mieux la réalité du travail de l'enseignant et les enseignants leurs conditions de vie. Du coup, ils s'efforcent de manière évidente d'arriver à l'école à l'heure avec leurs enfants, de prévenir en cas d'absence. Les enseignants eux-mêmes sont plus compréhensifs... Le respect est mutuel. À la grande surprise des parents, parfois réticents à intervenir en classe, l'échange est toujours fructueux.



Les progrès des élèves, notamment en matière de langage, sont significatifs. Il suffit qu'un parent prenne la parole en classe pour que son enfant s'autorise à le faire. Ces interventions jouent un rôle de déclencheur. C'est pour cela qu'il est bon de donner la priorité aux familles "sensibles" dont les enfants sont les plus en retrait au niveau langagier. Le vécu collectif que l'école construit jour après jour avec l'aide des parents, le langage de connivence qui naît dans l'école, permettent aux enseignants de travailler les contenus disciplinaires en continuité avec cette culture commune.

Le dialogue constant avec les parents permet d'élaborer des règles de vie école/maison qui ne se contredisent pas, ce qui est fondamental si l'on veut que les enfants se réapproprient ces principes. Cette forme d'implication permet en outre de redonner aux savoir-faire une importance non feinte qui vient appuyer les autres enseignements et réhabiliter le travail à l'école. Les familles entières, quel que soit leur profil, sortent valorisées de cette expérience.

Les craintes des enseignants à l'égard des familles disparaissent à mesure que celle des parents s'estompent... Ces nouveaux types de liens sont un atout pour une meilleure compréhension du rôle de chaque partenaire dans la réussite de tous les élèves.

Si, dans l'absolu, ces échanges peuvent être généralisés à nombre d'écoles, ils demandent une grande stabilité des équipes pédagogiques et nécessitent en outre que les enseignants n'aient peur ni de "montrer" ni de recevoir, qu'ils acceptent de combattre le discours ambiant sur l'inégalité des chances et s'engagent dans un véritable travail sur la question de la réussite de tous les élèves quel que soit le milieu social d'origine.

10. Des temps et espaces d'échange avec les parents

Un café ou une maison des parents

Le Café des Parents est un lieu d'accueil et de soutien à la Parentalité, anonyme et gratuit. Il est ouvert à tous les parents (sans les enfants), futurs parents et grands- parents.



Au café des parents, on peut :

- S'informer, rechercher une information individualisée : éducation, scolarité, loisirs...
- S'orienter, vers des organismes compétents et adaptés à votre demande
- Rencontrer
 - des professionnels du Café : , éducateurs, animateurs (CCAS, PRE), psychologue, juriste, avocats...
 - des professionnels d'autres structures, d'associations partenaires...
 - d'autres parents lors d'échanges informels
- Échanger entre parents autour de débats, d'ateliers, de conférences, animés par un professionnel
- Partager ses expériences et difficultés rencontrées dans son rôle parental

Les professionnels du Café reçoivent les parents dans un lieu identifié situé dans l'école ou à proximité, collectivement et/ou individuellement, anonymement et sans rendez-vous, pour favoriser les échanges et répondre aux interrogations des parents.

L'accueil est assuré par un personnel municipal et les rencontres entre parents sont animées par des professionnels. Elles ont pour objectif de faire échanger les parents autour de questions qui concernent des problèmes de la vie quotidienne et de faire émerger des pistes de réflexion.

Les conférences sont animées par des professionnels experts. Elles sont ouvertes aux parents et aux professionnels qui souhaitent approfondir une réflexion autour de thématiques diverses et sont rendues possibles grâce aux partenariats avec la CAF.

Ce dispositif ne peut exister dans le cadre d'un partenariat avec la collectivité territoriale et les relais du conseil général (MDS, PMI). Il bénéficie souvent d'un financement lié aux politiques territoriales (**C**ontrat **U**rban de **C**ohésion **S**ociale, **P**rogramme de **R**éussite **E**ducative).



Un café lecture

Inviter les parents pour partager un moment de lecture en présence des élèves puis ensuite entre enseignants et parents, autour d'un café et de gâteaux préparés par les élèves ou les familles échanger autour de l'histoire lue, de la lecture de livres avec de jeunes enfants à l'école, à la maison. Au-delà de ces premiers échanges, d'autres sujets préoccupants les parents sont souvent abordés comme le repos, l'alimentation, les jeux vidéos, la télévision, ...

11. Accompagner les élèves et leurs parents dans la liaison avec l'école élémentaire

L'entrée au CP

Pour les parents, comme pour les enfants, il s'agit encore d'un cap important à franchir dans l'évolution éducative des petits.

Pourtant, une bonne relation G.S.-CP devrait faciliter cet événement. Les enseignants des deux niveaux se rencontrent trois fois par an (6 heures) lors des Conseils de Cycles et tout est mis en place pour que s'instaure une continuité dans les pratiques et les apprentissages : c'est un devoir pour les enseignants et il ne doit pas être occulté ! L'enfant de G.S. entre au C.P. avec des acquis qui seront reconnus, affirmés et évalués dès la rentrée et pris en compte par la suite. Les élèves doivent avoir l'occasion de venir visiter l'école avec leur maître(sse) et apporter, par exemple, quelques éléments, élaborés, travaillés, exploités en grande section, qui les accompagneront et les soutiendront dans leurs premiers apprentissages et orneront la nouvelle classe pour la rendre plus familière.

- **Un exemple : une valise pour le CP**

Chaque année, les élèves en fin de GS préparent les éléments de la classe qu'ils souhaitent emmener en CP. Les propositions sont soumises au groupe et le choix résulte d'une véritable concertation parfois même d'une négociation entre pairs. Traces des activités, expériences et apprentissages vécus au fil de la GS, ces éléments sont aussi des points d'appui et des repères aidant les élèves lors de l'entrée à l'école élémentaire.

La valise peut ainsi renfermer quelques ouvrages de littérature de jeunesse et/ou documentaires rencontrés, exploités, étudiés, appréciés, des jeux utilisés en école maternelle peut-être fabriqués ou dupliqués par les élèves, des outils au service des apprentissages (carnet de mot, dictionnaire, cahier de lecture, ...), des recueils témoignant du parcours réalisé (cahier culturel de la classe, cahier de littérature, cahier de comptines, ..), des productions plastiques pouvant agrémenter la salle de classe de CP dès la rentrée, des affichages référents (sons, nombres, ...), quelques écrits produits par les élèves au fil de l'année scolaire par dictée à l'adulte puis de manière autonome et quelques textes rencontrés, explorés, étudiés, mémorisés au fil de l'année scolaire.

Le tout peut être accompagné d'un texte produit par la classe sous dictée à l'adulte permettant d'en dresser l'inventaire, d'en faire une présentation rapide, d'en justifier la présence dans la valise. Cet écrit peut aussi offrir aux élèves d'exprimer leurs angoisses, leurs inquiétudes mais aussi leur impatience, leurs envies à l'aube de cette nouvelle aventure au CP.

L'objet valise ou malle peut faire l'objet d'un travail plastique d'évocation et d'embellissement.

Le rôle des parents va être important : en premier lieu il va falloir valoriser cette nouvelle école, traditionnellement appelée la « grande école » aux yeux des enfants sans négliger l'importance de l'école première qu'ils quittent, sans altérer l'image de l'école maternelle.

L'attitude positive et sécurisante des parents joue un rôle primordial dans la bonne intégration de l'enfant.

Dès que l'enfant a atteint ses 6 ans, la scolarité devient obligatoire. Cela correspond parfois avec le moment où il est inscrit à l'école élémentaire. Les parents doivent donc justifier chaque absence par écrit. L'assiduité est importante pour les apprentissages et sécurisante pour les enfants, la ponctualité aussi : les parents en sont responsables. Ces éléments ont déjà été appliqués à l'école maternelle où ils s'avéraient tout autant indispensables à la progression des acquisitions.

Dans le cadre de la continuité entre l'école maternelle et l'école élémentaire, les enseignants des deux structures scolaires doivent construire et tenir un discours commun au service de l'enfant et de sa réussite scolaire. Les acteurs de l'école maternelle s'y attacheront dès la première scolarisation et ne cesseront de développer ce propos au fil du parcours maternel et l'enseignant de CP, associé au directeur de l'école élémentaire poursuivra sur la même tonalité lors d'une première réunion de parents conduite conjointement avec le maître de GS à l'école maternelle en début d'année scolaire de GS puis lors d'une seconde rencontre organisée en fin d'année scolaire de GS à l'école élémentaire dans la classe de CP en présence une nouvelle fois des enseignants de GS et CP.

Au mois de juin précédent, lors de l'inscription à l'école primaire, il est important de remettre aux parents la liste des fournitures qu'ils auront à acheter.

- [Fournitures scolaires - Développement des pratiques d'achat responsable](#)
[Circulaire n° 2013-083 du 29-5-2013](#)

En effet, dans le cadre de la semaine de l'école maternelle, les enseignants de GS et de CP (école Ferry-Brossolette) ainsi que les directeurs d'école ont souhaité organiser une action de liaison GS-CP.



Des associations engagées en direction des familles

Au quotidien dans les classes et les écoles, des associations nous apportent leur soutien, leur expertise et développent des expériences riches et variées qui complètent et prolongent nos actions et servent la même ambition pour les élèves.

Les Pupilles de l'Enseignement Public du Pas-de-Calais

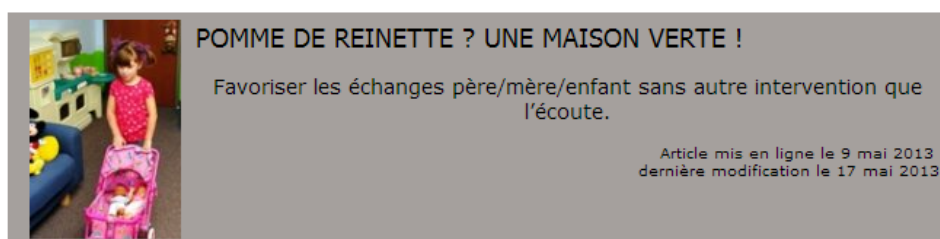


Depuis près de cent ans les PEP 62 interviennent auprès de l'enfance qui peut se trouver, à tout moment de son existence, confrontée temporairement ou durablement à la maladie, au handicap, ou qui évolue dans un contexte familial et social difficile.

Ce sont ainsi plus de 6300 enfants, adolescents et jeunes adultes qui sont accompagnés chaque année dans l'un des 15 centres sociaux et médico-sociaux (CAMSP, CMPP, SESSAD, IEM, MECS) ou qui bénéficient de l'action solidaire des services d'Assistance Pédagogique A Domicile (situations de déscolarisation pour cause de maladie ou d'accident), Action Sociale Individualisée et vacances / classes de découvertes (colos, transferts, ...).

Au-delà de cet accompagnement spécifique délivré en structure, et ne considérant ici que le champ du jeune enfant (de 0 à 6 ans) les professionnels des CAMSP (psychomotriciens, psychologues, éducateurs de jeunes enfants...) interviennent ponctuellement auprès des enfants – bien souvent en compagnie de leurs parents - dans le cadre d'actions destinées à favoriser l'éveil sensoriel, la motricité, les échanges et donc de façon générale le potentiel de communication de chaque enfant et surtout son épanouissement. Les interventions peuvent se produire au sein même de l'école maternelle mais également en Relais d'Assistantes Maternelles ou dans tout autre structure socio-éducative avec différents partenaires.

Enfin, l'association co-anime des dispositifs inspirés des Maisons vertes (concept initié par Françoise Dolto), tels que Pomme de Reinette sur Béthune, un lieu d'écoute et d'échanges destiné aux très jeunes enfants (de la naissance à 3 ans) et à leurs parents (ou grands-parents, ou autres membres de la famille).



D'autres structures de ce type ouvriront prochainement leurs portes sur Auchel, Carvin et Noyelles-sous-Lens sous l'appellation de Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Toutes les infos sur le site : www.pep62.fr

L'implantation des établissements et services PEP 62



7 place de Tchécoslovaquie

62000 ARRAS

Tel : 03.21.50.92.60

Courriel : association@pep62.fr

Site web : www.pep62.fr

Lis avec moi : lire, pourquoi, comment, où ?



Lis avec moi, connue jusqu'en 1993 sous le nom « *l'éveil culturel du tout petit par le livre* » naît en fin d'année 1988. La création de cette action portée par l'association ADNSEA- La sauvegarde du nord⁵ est en fait la réponse à trois questions essentielles : le livre, oui mais .. Pourquoi ? Comment ? Et où ?

La mission que s'est donnée **Lis avec moi** est de contribuer au développement de la lecture dans la communauté, chez les jeunes en particulier, en favorisant l'accompagnement comme moyen privilégié d'apprentissage et de partage.

En réponse aux inégalités culturelles : ouvrir, par l'intermédiaire du livre, l'accès aux histoires, à l'imaginaire, au langage poétique et littéraire, à des bébés, enfants, adolescents et adultes en difficulté avec l'écrit, à travers cinq grands objectifs :

- Aider les communes et structures à élaborer des actions d'éveil avec le livre, notamment dans les quartiers en difficulté et zones rurales
- Organiser des animations de lecture à voix haute dans les lieux fréquentés par les publics, en priorité les lieux de la petite enfance
- Former des relais au travail de lecteur : professionnels, parents, bénévoles, afin qu'ils poursuivent le travail initié par Lis Avec Moi
- Démultiplier des actions vers d'autres publics que les jeunes enfants : adolescents, adultes, « publics empêchés » : détenus, personnes souffrant de handicap, personnes âgées...
- Diffuser, sensibiliser, faire connaître, partager... toutes ces expériences.

Lis avec moi encourage les adultes (parents, enseignants, éducateurs, etc.) à s'engager à lire avec des jeunes. En se donnant comme modèle de lecteurs auprès de ceux-ci et en les accompagnant dans la découverte du plaisir de lire, les adultes jouent un rôle primordial. Transmettre le goût de la lecture aux jeunes, c'est les outiller et leur ouvrir la porte au succès scolaire et social.

http://www.lasauvegardedunord.fr/internet/videos/video2.php?fichier=lam_parents_enfants_livres.flv

Lis avec moi intervient dans toute la région Nord-Pas de Calais (Métropole lilloise, Douaisis, Cambrésis, ancien Bassin minier, Valenciennois, Avesnois, Côte d'Opale...) : en lien avec des bibliothèques, crèches, halte-garderies, écoles, centres de loisirs, consultations de PMI, hôpitaux, centres d'accueil d'urgence, foyers d'hébergement, associations caritatives, espaces publics, centres de formation pour adultes, prisons, foyers pour personnes âgées, collèges...

⁵Depuis sa création, en 1957, l'**ADNSEA - Sauvegarde du Nord** se réalise dans la création, la gestion et l'animation de dispositifs adaptés mettant en œuvre des actions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques, autour de trois axes : la prévention, le soin et l'insertion.

Lis avec moi offre sur son site Internet, www.lisavecmoi.com, des activités et idées d'animation du livre.



Lis avec moi s'investit dans la lutte contre l'illettrisme.

Parce qu'en France, l'illettrisme touche encore 9% des 18-65 ans et parce que cette problématique est souvent vécue comme un frein à l'insertion sociale et professionnelle, l'ANLCI a décidé d'agir en créant un forum permanent des pratiques. Prévention, insertion des jeunes et évolution professionnelle sont au cœur de ses préoccupations.

Depuis 2008, de nombreuses rencontres ont eu lieu partout en France afin d'identifier, valoriser et diffuser des solutions qui ont fait leur preuve sur le terrain en matière de lutte contre l'illettrisme. En Nord-Pas-de-Calais, c'est la littérature jeunesse qui a été retenue comme axe de prévention contre l'illettrisme.

Pour encourager la réflexion, un kit des praticiens, « l'album jeunesse : une littérature pour tous publics », sera remis à l'ensemble des participants. **Lis avec moi**, membre de l'atelier régional ANLCI, s'est fortement impliqué dans la conception de ce guide pratique de plus de 90 pages, émaillées de témoignages, de conseils et d'expériences vécues.

- **L'album, une littérature pour tous** en lien avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme



Une littérature
pour tous les publics

Pour en savoir plus :

- Lis avec moi des parents, des enfants des livres
- Lis avec moi 20 ans
- Histoire d'un film
- Le film documentaire réalisé par **Lis Avec Moi** - l'échappée

Découvrir la richesse d'un album lu à des enfants de crèche comme à des adultes incarcérés grâce au film "L'Echappée ou la richesse des rencontres avec les albums», un documentaire de l'association Lis avec moi

Les Réseaux d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Pas-de-Calais



Les REAAP sont issus de la première Conférence de la Famille qui s'est réunie en 1998 autour de la conviction que les parents n'avaient pas démissionné : ils avaient seulement besoin que leurs préoccupations soient entendues, qu'un soutien leur soit apporté et cela, sans que leur place de premier éducateur de leurs enfants ne soit mise en cause.

La création en 1999 par l'Etat des Réseaux d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) correspond à cette volonté de mettre en œuvre des mesures pour conforter le rôle des parents, en mettant en avant deux principes novateurs :

- **le partenariat entre parents et institutions.**

L'Etat a affirmé son engagement à être un partenaire des familles au sein d'un Réseau qui réunit parents, représentants d'institutions et d'associations, élus... Il s'agit de conforter ce qui existe en matière d'initiatives parentales et de soutien aux familles, de valoriser les projets locaux et de proposer un échange d'égal à égal entre professionnels et parents, tous responsables de l'éducation des enfants.

- **la proximité.**

Ce Réseau doit se développer au plus près des besoins, des attentes, pour mieux les prendre en compte.

Le Pas-de-Calais est l'un des premiers départements de France à avoir organisé le dispositif REAAP sur son territoire. Ainsi, dès mai 1999 et selon les directives de la première circulaire REAAP du 9 mars 1999, se met très vite en place une organisation multi partenariale pilotée par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Pas-de-Calais (DDASS 62). Au local, sur les territoires, la mise en réseau des acteurs (parents, professionnels, élus, militants associatifs....) et l'animation de ce réseau se réalisent via la constitution de comités locaux.

Aujourd'hui, trois instances font vivre les REAAP 62 :

- **Le comité départemental.**

La DDASS du Pas-de-Calais (actuelle DDCS) a présidé le comité départemental entre 1999 et 2008. La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais (Caf 62) assure cette fonction depuis le 1er janvier 2009. Le comité départemental met en œuvre et pilote le dispositif sur le département. Sont membres du comité départemental : le Conseil Général, la Préfecture, l'Agence de cohésion sociale et d'égalité des chances, l'Inspection académique, des associations dites « têtes de réseaux » telles que Colline ACEPP Nord Pas-de-Calais, la

Fédération des centres sociaux du Pas-de-Calais, les Foyers ruraux, Familles rurales, ATD Quart Monde, CEMEA, les Francas du Pas-de-Calais...

- Le comité des financeurs.

Chaque année est lancé à destination des associations et des collectivités, **un appel à projet parentalité** dans le cadre des REAAP. Le comité des financeurs composé du Conseil Général, de la Préfecture, de l'Agence de cohésion sociale et d'égalité des chances, de l'Inspection Académique valide et finance les projets retenus.

- L'équipe d'animation.

L'animation du REAAP 62 a été confiée par la DDASS en 1999, à deux associations : COLLINE ACEPP Nord – Pas-de-Calais et la Fédération des centres sociaux du Pas-de-Calais. L'équipe d'animation est chargée de travailler dans la proximité, de développer le réseau et les échanges au sein de 8 comités locaux. Elle accompagne également la mise en place de projets entre parents et professionnels. **Depuis 2007, s'est mise en place la co-animation** : une association locale co-anime avec Colline ou la Fédération les huit comités locaux.



La carte des actions labellisées REAAP, disponible sur [le site](#) vous permet de prendre connaissance des projets retenus dans le cadre de l'appel à projet des Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Pas-de-Calais (REAAP62)



La fédération des centres sociaux



Inscrite dans le mouvement de l'EDUCATION POPULAIRE, la Fédération des centres sociaux du Pas-de-Calais, entend promouvoir les valeurs définies dans la **CHARTRE FEDERALE DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE** adoptée par le réseau national en juin 2000 à Angers.

CHARTRE FÉDÉRALE
DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIO-CULTURELS
DE FRANCE

« UN FOYER D'INITIATIVES PORTE PAR DES HABITANTS... »

Fondement de tout projet centre social, **LA PARTICIPATION DES HABITANTS** est la raison d'être des centres sociaux.

Soutenir la participation des habitants c'est :

- **combattre l'isolement des individus en proposant des démarches collectives qui favorisent le mieux vivre ensemble** dans nos quartiers, nos campagnes
- **favoriser le bénévolat et l'engagement citoyen de chacun**, peu importe le vécu, l'âge, l'origine, le genre...
- **permettre aux habitants de prendre part aux débats qui les concernent et aux les prises de décisions**

En ce sens, le Centre Social développe une réelle **vie participative** ouverte à **TOUTES LES CATEGORIES DE LA POPULATION D'UN TERRITOIRE**.



Le centre social prend appui sur 3 valeurs fondamentales :

- **LA DIGNITE HUMAINE**, par la reconnaissance de la liberté de tout homme et de toute femme,
- **LA SOLIDARITE**, en luttant contre toutes les formes d'exclusion,
- **LA DEMOCRATIE**, par la construction d'une société ouverte aux débats et au partage du pouvoir

La laïcité, au cœur de nos valeurs

Valeur fondamentale de notre République, la laïcité n'a pas été inscrite dans la charte fédérale votée en juin 2000 à Angers au cours de l'Assemblée Générale de la FCSF (Fédération des Centres Sociaux de France). Certainement parce que la laïcité est une référence « évidente » pour les centres sociaux de notre réseau au même titre que la dignité, la démocratie et la solidarité...

La Fédération des centres sociaux et socio-culturels du Pas-de-Calais est une association loi 1901 qui fonctionne sur le mode du « **TRAVAIL ASSOCIE** » : **salariés et bénévoles** œuvrent collectivement pour le développement du réseau et le renforcement de la capacité d'agir des habitants.



FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DU PAS-DE-CALAIS

16 avenue Léon Blum 62 510 Arques

tel ; 03 21 39 31 25

mail : centressociaux62@laposte.net

site : www.pasdecalais.centres-sociaux.fr



Les fédérations de parents d'élèves

Les associations de parents d'élèves regroupent des parents d'élèves ainsi que les personnes ayant la responsabilité légale d'un ou de plusieurs enfants.

Elles ont pour mission la défense des intérêts moraux et matériels communs à tous les parents d'élèves.

Les parents d'élèves se répartissent par affinités idéologiques entre plusieurs associations, constituées, pour les plus importantes, en fédérations.

L'importance du rôle des associations de parents d'élèves est reconnue. Les associations de parents d'élèves disposent du droit :

- d'informer, de communiquer, de disposer de moyens matériels d'action (boîtes aux lettres, panneaux d'affichages, éventuellement locaux)
- de diffuser des documents permettant de faire connaître leur action
- d'intervenir, pour les organisations représentées au conseil supérieur de l'éducation, au conseil académique et au conseil départemental de l'éducation nationale, dans toutes les écoles et tous les établissements d'enseignement publics

Les parents d'élèves sont pleinement associés à la vie de l'école et de l'établissement scolaire notamment en participant, par leurs représentants, aux conseils d'école et aux différentes instances des établissements scolaires. Le décret permet aux représentants des parents d'élèves de mieux exercer leur mandat :

- les heures de réunion des conseils d'école, d'administration et de classe sont fixées de manière à permettre la représentation des parents d'élèves

- les représentants des parents d'élèves doivent disposer des informations nécessaires à l'exercice de leur mandat
- ils ont le droit d'informer et de rendre compte des travaux des instances dans lesquelles ils siègent

Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)



Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public

Première association de parents créée en 1905, elle devient fédération dès 1910 et est officiellement reconnue en 1926. Réservée longtemps aux parents d'élèves du secondaire, elle regroupe depuis 1964 tous ceux dont les enfants sont scolarisés dans l'enseignement public, de la maternelle à l'université.

La PEEP édite un périodique : "La voix des parents"

www.peep.asso.fr

62113 LABOURSE

AD 62 ASSOCIATION DEPARTEMENTALE PEEP - DU PAS DE CALAIS

🏠 Chez Madame BIENCOURT

32 rue des Lauriers

62113 LABOURSE

✉ [Contacter](#)

62000 ARRAS

UL 1688 UNION LOCALE PEEP DU DISTRICT - ARRAS

🏠 Maisons des Sociétés

16 rue Aristide Briand

62000 ARRAS

✉ [Contacter](#)

62100 CALAIS

APE 30 ASSOCIATION PEEP - CALAIS

🏠 9 rue Gaillard

62100 CALAIS

✉ [Contacter](#)

62113 SAILLY-LABOURSE

APE 4957 ASSOCIATION PEEP - LABOURSE

🏠 28 résidence du Château des Prés

62113 SAILLY-LABOURSE

62130 ST POL SUR TERNOISE

APE 434 ASSOCIATION PEEP DU LYCEE ALBERT CHATELET - ST POL SUR TERNOISE

🏠 11 place Louis Lebel
62130 ST POL SUR TERNOISE

✉ [Contacter](#)

62260 CAUCHY A LA TOUR

APE 3922 ASSOCIATION PEEP - AUCHEL

🏠 9 rue des Ecoles
62260 CAUCHY A LA TOUR

✉ [Contacter](#)

62290 NOEUX LES MINES

APE 5277 ASSOCIATION PEEP - NOEUX LES MINES

🏠 Chez Madame PORQUET Amandine
2 rue de la Martinique
62290 NOEUX LES MINES

✉ [Contacter](#)

62400 BETHUNE

APE 145 ASSOCIATION PEEP - BETHUNE ET ENVIRONS

🏠 Zone Techno Parc Futura

rue de l'Université
62400 BETHUNE

✉ [Contacter](#)

62500 ST OMER

APE 73 ASSOCIATION PEEP DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES - ST OMER ET ENVIRONS

🏠 13 rue des Epeers
62500 ST OMER

✉ [Contacter](#)

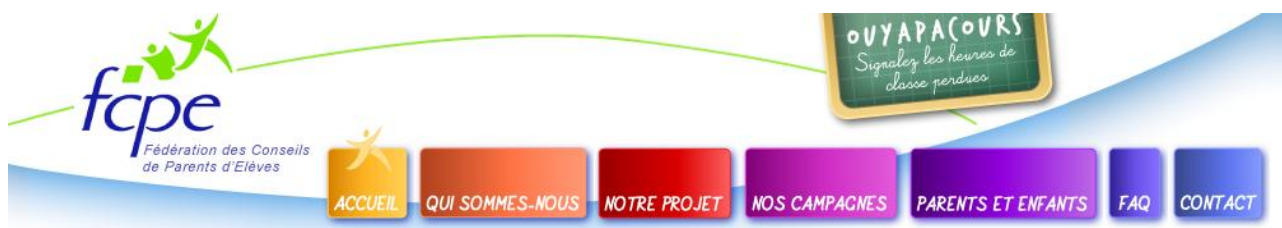
62940 HAILLICOURT

APE 5227 ASSOCIATION PEEP LA VOIX DES CIGOGNES - HAILLICOURT

🏠 Chez Madame KAPITZA Régine
33 bis rue Léopold Lesage
62940 HAILLICOURT

✉ [Contacter](#)

Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public (F.C.P.E.)



Elle a été créée en 1947, à l'instigation du Syndicat national des instituteurs et de la Ligue de l'enseignement. Initialement représentée dans les écoles élémentaires, la F.C.P.E. s'implante à partir des années 1960 dans le secondaire.

La F.C.P.E. édite "La revue des parents" et "La famille et l'école".

www.fcpe.asso.fr

Conseil Départemental des Parents d'Elèves PAS-DE-CALAIS

Président : Karine DUPUIS

Adresse : Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 ARRAS

Téléphone : 03.21.23.17.24

Fax : 03.21.71.23.04

Courriel : fcpe62@wanadoo.fr

Site web : <http://fcpe62.org/>

Commentaires :

Adhérer : Bulletin d'adhésion

Dernière mise à jour le : 22 juillet 2013

Consulter ici le calendrier scolaire